

rapporter, qu'on a publié le 22. Juin à Londres un Traité & des articles de paix renouvelés entre les Anglois & les Indiens, habitans de la Côte de la *Nouvelle-Ecosse* ou de l'*Acadie* le 22. Novembre dernier à *Hallifax*, & signés par Mr. Peregrine Hopson, Gouverneur en chef de la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, & les Chefs & Membres délégués de la Tribu des Indiens habitans de cette Côte. Ce Traité contient huit articles. Les Indiens s'y engagent de demeurer invariablement attachés au Gouvernement Britannique, de prêter la main aux Anglois dans les cas où ils auront besoin de leur assistance, de n'entrer dans aucune alliance préjudiciable à leurs intérêts, de défendre la *Nouvelle-Ecosse* contre les incursions des Indiens qui sont du parti opposé, de ne leur accorder ni refuge ni retraite, & de remplir à tous égards les devoirs d'alliés fidèles & constants.

II. Si la *Nouvelle-Ecosse* ou *Acadie* paroît toujours agitée d'une guerre intestine d'Indiens, l'ancienne *Ecosse* continuë aussi depuis le dernier soulèvement fait en faveur du Prétendant, de renfermer dans ses Provinces de ces esprits qui ne cherchent qu'à remuer, quelque inutiles que soient en cela leurs efforts. Le Gouvernement le sçait; & ayant appris depuis peu qu'il y étoit encore arrivé des mal-intentionnés d'un Pays voisin, avec des armes & des munitions de guerre qu'ils avoient débarquées, & qu'ils cherchoient à réveiller la rébellion parmi les montagnards, en travaillant à enrôler du monde pour le service du Prétendant; il fut ordonné aussitôt à plusieurs Vaisseaux & Frégates du Roi de croiser sur la côte du *Lochquhabir* & le long des Isles de l'*Ouest*, pour tâcher d'intercepter les Bâsimens qui avoient ramené ces rebelles en *Ecosse*.

On